

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE AES CHEMUNEX



Le présent document relatif aux informations de la société AES Chemunex a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 7 septembre 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société AES Chemunex.

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société AES Chemunex (www.aeschemunex.com). Il peut être obtenu sans frais au siège social de la société AES Chemunex situé Route de Dol – 35270 Combours.

TABLE DES MATIERES

1.	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DE LA SOCIETE	4
1.1	Rapport de gestion sur les comptes annuels au 31 mars 2011	4
1.2	Comptes annuels au 31 mars 2011	17
1.2.1	<i>Bilan.....</i>	<i>17</i>
1.2.2	<i>Compte de résultat</i>	<i>19</i>
1.2.3	<i>Annexe au comptes annuels.....</i>	<i>20</i>
1.3	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	38
1.4	Rapports spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	40
1.5	Procédures judiciaires et d'arbitrages	42
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	43
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	43
2.2	Commissaire aux comptes suppléants.....	43
2.3	Honoraires payés par la Société aux commissaires aux comptes	43
3.	ADMINISTRATION, DIRECTION ET SURVEILLANCE DE LA SOCIETE	44
3.1	Composition du conseil d'administration de la Société.....	44
3.1.1	<i>Composition du conseil d'administration de la Société au 31 mars 2011</i>	<i>44</i>
3.1.2	<i>Composition du conseil d'administration de la Société à la date du présent document</i>	<i>44</i>
3.2	Organisation du conseil d'administration (articles 16 à 19 des statuts)	44
3.2.1	<i>Durée des fonctions – Limites d'âge.....</i>	<i>44</i>
3.2.2	<i>Vacance – Cooptation – Ratification</i>	<i>44</i>
3.3	Fonctionnement du conseil d'administration (articles 19 à 22 des statuts)	45
3.3.1	<i>Présidence du conseil (article 19 des statuts).....</i>	<i>45</i>
3.3.2	<i>Délibérations du conseil (article 20 des statuts).....</i>	<i>45</i>
3.3.3	<i>Pouvoirs du conseil d'administration (article 21 des statuts)</i>	<i>46</i>
3.3.4	<i>Pouvoirs du président du conseil d'administration (article 22 des statuts).....</i>	<i>46</i>
3.4	Direction générale de la Société (article 23 des statuts).....	47
3.4.1	<i>Directeur général</i>	<i>47</i>
3.4.2	<i>Directeurs généraux délégués.....</i>	<i>47</i>
3.5	Contrôle interne	48
3.5.1	<i>Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place par la Société</i>	<i>48</i>
3.5.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société AES Chemunex</i>	<i>53</i>

4.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	55
4.1	Répartition du capital et des droits de vote	55
4.2	Droit de vote des actionnaires.....	55
4.3	Pactes d'actionnaires, engagements de conservation et actions de concert.....	55
4.4	Organigramme.....	56
5.	AUTRES INFORMATIONS.....	57
5.1	Capital social	57
5.1.1	<i>Montant du capital social.....</i>	<i>57</i>
5.1.2	<i>Capital potentiel.....</i>	<i>57</i>
5.1.3	<i>Capital social autorisé non émis.....</i>	<i>57</i>
5.1.4	<i>Programme de rachat d'actions.....</i>	<i>57</i>
5.2	Statuts	57
5.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts).....</i>	<i>57</i>
5.2.2	<i>Administration de la Société (article 16 des statuts).....</i>	<i>57</i>
5.2.3	<i>Droits et obligations attachés aux actions (articles 13.1 des statuts).....</i>	<i>58</i>
5.2.4	<i>Forme des valeurs mobilières émises par la Société (article 10 des statuts).....</i>	<i>58</i>
5.2.5	<i>Assemblées générales (articles 28 à 35 des statuts).....</i>	<i>58</i>
5.2.6	<i>Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle</i>	<i>60</i>
5.2.7	<i>Identification des porteurs de valeurs mobilières (article 10 des statuts)</i>	<i>60</i>
5.2.8	<i>Franchissements de seuils statutaires</i>	<i>60</i>
5.2.9	<i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital social.....</i>	<i>61</i>
5.2.10	<i>Exercice social (article 5 des statuts)</i>	<i>61</i>
6.	EVENEMENTS RECENTS	62
6.1	Réalisation de l'acquisition du groupe AES Chemunex et dépôt d'une offre publique d'acquisition sur AES Chemunex	62
6.2	Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011-2012.....	63
7.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT.....	64

1. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Le rapport financier annuel de la société AES Chemunex (la « Société ») est disponible sur le site Internet de la Société (www.aeschemunex.com).

1.1 RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2011

I) FAITS CARACTERISTIQUES

1) Situation de la Société durant l'exercice écoulé : activité et résultats

Produits d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à une somme de 71 712 891 euros contre 66 154 228 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de +8,4 %.

Retraité des ventes réalisées au titre de l'ESB (Encéphalite Spongiforme Bovine), le chiffre d'affaires croît de +8,8 %.

Les ventes de « réactifs et consommables » ont augmenté de manière plus importante par rapport à l'exercice précédent, avec une évolution de 9,15 % (+7,6 % sur la gamme AES laboratoire et +14,3 % sur la gamme Chemunex), du fait notamment d'une progression importante des ventes réalisées à l'export pour la gamme AES et de l'effet positif des installations de machines Chemunex sur l'exercice précédent (réactifs captifs).

Les ventes d'automates ont progressé de 21,3 %. Il convient de noter la forte croissance des ventes de la gamme AES (+19,2 %) notamment sur les marchés Export et l'impact significatif de la reprise des investissements au niveau des grands comptes sur la croissance élevée des ventes de la gamme Chemunex (+24,1 %).

Les ventes de logiciels font apparaître une croissance de +21,8 % : celle-ci s'explique par un effet de gamme complète EviSense lancé fin 2009-10 (totalité des modules disponibles sur l'exercice clos au 31 mars 2011) comparativement à une gamme partielle disponible sur l'exercice précédent (moins contributrice sur le plan commercial).

Le segment ESB reste stable par rapport à l'exercice précédent (-1,8 %).

L'activité de négoce affiche une baisse, de -6,1 %, essentiellement en raison de ventes particulièrement importantes (renouvellement de marchés non-récurrents) réalisées durant l'exercice précédent (effet de base).

Les ventes de services sont en hausse de 12,5 % en corrélation avec la progression des ventes d'automates et suite à un effet-prix favorable (augmentation du prix de vente des pièces détachées Export).

La hausse des ventes des produits annexes s'élève à +46,6 % : elle s'explique notamment par une augmentation des frais de port facturés aux clients (en lien avec la progression du chiffre d'affaires global) et par une indemnité de rupture de contrat d'un distributeur, versée sur l'exercice en compensation de l'arrêt de distribution d'une gamme de distribution (produits à faibles marges), à compter de l'exercice prochain.

En termes de répartition des ventes dans le chiffre d'affaires total, l'activité « milieux de culture » reste le principal contributeur avec 48,1 % du chiffre d'affaires (contre 47,7 % sur l'exercice précédent). Compte tenu de la performance des ventes d'automates, cette activité gagne 2 points de représentativité dans le chiffre d'affaires total. L'activité de négoce est par contre en baisse par rapport à l'exercice précédent (19,1 % au 31 mars 2011 contre 22,1 % au 31 mars 2010). L'exposition de notre société au chiffre d'affaires ESB reste stable, et passe de 3,40 % à 3,01 %. Les ventes de services et autres produits augmentent leur contribution (9,4 % contre 8,8 % sur l'exercice précédent).

En terme de répartition géographique, le chiffre d'affaires export (comprenant les ventes au sein de l'Union européenne) connaît une forte progression et représente dorénavant 41,0 % de notre activité globale (contre 36,3 % sur l'exercice précédent).

<i>en K€</i>	Au 31 mars 2010 (12 mois)	% du CA	Au 31 mars 2011 (12 mois)	% du CA
Réactifs et consommables	31 579	47,7%	34 467	48,1%
Produits de négoce	14 587	22,1%	13 701	19,1%
Automates	10 085	15,2%	12 230	17,1%
Logiciels	1 879	2,8%	2 288	3,2%
ESB	2 248	3,4%	2 207	3,1%
Services	4 832	7,3%	5 435	7,6%
Produits divers	944	1,5%	1 384	1,8%
Total	66 154		71 712	

<i>en K€</i>	Au 31 mars 2010 (12 mois)	% du CA	Au 31 mars 2011 (12 mois)	% du CA
France	42 148	63,7%	42 535	59,3%
Export	24 006	36,3%	29 177	40,7%
Total	66 154		71 712	

Le poste « Autres produits », qui s'établit au 31 mars 2011 à 4 863 712 euros, comporte notamment la production immobilisée pour 3 524 769 euros contre 3 162 671 euros au 31 mars 2010, les reprises de provisions constituées pour 1 350 362 euros, des transferts de charges pour 297 521 euros, des subventions d'exploitations pour 250 363 euros, de la production stockée pour -589 738 euros contre 223 459 euros au 31 mars 2010 et des produits divers de gestion courante pour 30 435 euros.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, la marge brute (chiffre d'affaires + production stockée – achats de marchandises et de matières premières corrigés de la variation de stock) au 31 mars 2011 s'établit à 41 506 345 euros (57,9 % du chiffre d'affaires) contre 37 741 626 euros (57,1 % du chiffre d'affaires) au 31 mars 2010. Cette légère progression du taux de marge brute moyen provient principalement d'aménagements positifs dans notre politique commerciale à l'export (impact significatif sur le taux de marge brute des automates).

Charges d'exploitation

Les achats de marchandises (intégrant la variation du stock de marchandises) s'établissent à 14 469 662 euros au 31 mars 2011, contre 14 935 577 euros au 31 mars 2010, ce qui représente une diminution de 3,12 %.

Pour leur part, les achats de matières premières (intégrant les variations de stock) s'élèvent à 15 147 146 euros au 31 mars 2011, contre 13 700 483 euros au 31 mars 2010, soit une progression de 10,56 %.

Globalement, ces deux postes cumulés (29 616 808 euros contre 28 636 060 euros) affichent une hausse de 3,42 %, participant également à la progression du taux de marge brut moyen, du fait d'une augmentation moindre en proportion par rapport au pourcentage de hausse du chiffre d'affaires.

Les charges opérationnelles, correspondant aux autres charges d'exploitation, se sont élevées pour l'exercice à une somme de 34 184 279 euros contre 32 266 901 euros lors de l'exercice précédent, soit une progression de 5,94 %.

Les postes les plus significatifs sont :

- Le poste « autres achats et charges externes » qui s'est élevé à 13 083 601 euros contre 12 597 490 euros lors de l'exercice précédent.

Le poste « autres achats et charges externes » comprend notamment les prestations de services à destination des projets de Recherche et Développement (R&D). Il convient de noter ici que les dépenses de sous-traitance R&D sont compensées par le poste « Autres produits » suite à leur immobilisation au bilan pour 1 294 822 euros sur l'exercice contre 1 092 066 euros sur l'exercice précédent.

Corrigé des dépenses de sous-traitance R&D, le poste « autres achats et charges externes » affiche une légère progression de +2,46 % (11 788 779 euros contre 11 505 424 euros lors de l'exercice précédent).

- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » s'élève à 1 236 993 euros contre 1 193 323 euros lors de l'exercice précédent.

- La masse salariale (les salaires et traitements, auxquels sont rajoutées les charges sociales) s'élève au 31 mars 2011 à 13 836 906 euros contre 12 856 661 euros au 31 mars 2010 pour un effectif salarié moyen qui est passé de 287 à 299 personnes. L'augmentation globale de la masse salariale d'une année sur l'autre s'explique pour moitié par la politique salariale de l'entreprise, et pour moitié par les recrutements réalisés. La répartition du personnel par qualification reste relativement stable d'un exercice sur l'autre. Il convient de noter ici que la masse salariale R&D est compensée par le poste « Autres produits » suite à son immobilisation au bilan pour 2 108 308 euros sur l'exercice contre 1 920 252 euros sur l'exercice précédent.

- Des dotations ont été comptabilisées au cours de l'exercice :

– dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	1 886 909 euros
– dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	968 148 euros
– dotations pour dépréciations sur actif circulant	1 384 143 euros

- Le poste « Autres charges » qui s'élève à 1 787 579 euros représente essentiellement les redevances dues à la holding AES Laboratoire Groupe pour 1 696 175 euros.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 12 775 516 euros contre un résultat bénéficiaire de 10 152 169 euros lors de l'exercice précédent (soit une progression de +25,8 %).

Le résultat financier s'établit à 76 578 euros (contre 149 300 euros lors de l'exercice précédent) compte tenu notamment :

- de charges financières d'un montant de 345 436 euros provenant essentiellement de dotations aux amortissements, des intérêts sur emprunts, des agios et pertes de changes,
- et de produits financiers d'un montant de 422 013 euros provenant essentiellement des intérêts sur compte-courant et des gains de change.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 1 051 729 euros au 31 mars 2011, d'un impôt sur les bénéfices à hauteur de 2 374 763 euros (calculé comme si la société ne faisait pas partie d'un groupe) et après prise en compte d'une participation des salariés aux résultats de l'entreprise à hauteur de 983 468 euros, le résultat net comptable s'établit à 8 442 134 euros au 31 mars 2011 contre 7 327 923 euros au 31 mars 2010 (soit une progression de +15,2 %).

2) Evènements importants intervenus au cours de l'exercice

La Société a poursuivi de manière normale son processus de développement (commercial, R&D et industriel notamment). Il convient de noter que les efforts portés de manière accrue à la structuration de nos actions et de notre organisation en matière de ventes à l'export et engagés sur l'exercice précédent ont porté leurs fruits sur l'exercice clos au 31 mars 2011.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que pour faire suite à une demande des actionnaires de référence de siéger au sein des conseils d'administration des sociétés du groupe, une assemblée générale en date du 15 novembre 2010 a nommé Monsieur Hervé Claquin et Monsieur David Mizrahi en qualité d'administrateurs en remplacement de Monsieur Thierry Lejay et Monsieur Frédéric Simon.

3) Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas rencontré de difficultés spécifiques autres que celles inhérentes à l'activité de la Société.

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le potentiel de croissance du chiffre d'affaires global pour les années futures pourrait retrouver un niveau de l'ordre de 10 %, compte tenu d'une accélération des ventes à l'export (notamment sur les gammes automates AES et Chemunex) et d'une augmentation sensible du parc de machines installées (génératrices de ventes associées de réactifs et de services).

La Société va poursuivre son programme de dépenses R&D et d'investissements industriels afin de soutenir la croissance programmée du chiffre d'affaires.

5) Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe auquel appartient la société AES Chemunex a fait l'objet d'un processus de cession visant à la cession de 100 % des titres de la société holding Skiva (tête de groupe) au profit de la société bioMérieux SA (673 620 399 R.C.S. Lyon).

Compte tenu des éléments en notre possession à la date d'aujourd'hui, cette cession pourrait être effective d'ici fin juillet 2011.

6) Activités en matière de Recherche et Développement

La Société a poursuivi au cours de l'exercice 2010-2011 ses activités de recherche & développement, en concentrant ses efforts sur l'amélioration des automates et logiciels et sur le développement de nouvelles applications et protocoles d'analyses (milieux de culture et réactifs), répondant en cela aux besoins exprimés directement par ses clients.

7) Facteurs de risques

a) *Risques de change*

Les principales sources d'approvisionnement d'AES Chemunex sont en euros. Certains approvisionnements sont effectués en USD : le volume annuel de ces achats est aujourd'hui couvert par le volume de facturation qu'AES Chemunex opère auprès de sa société-sœur AES Chemunex Inc. (USA), en tant que distributeur des produits AES Chemunex aux USA. Concernant certains autres achats effectués en monnaie étrangère autre que USD, ceux-ci sont jugés non-significatifs et ne justifient pas la mise en œuvre d'une couverture de change appropriée.

b) *Risques technologiques*

Les investissements en Recherche & Développement sont garantis par le dépôt des brevets et marques sur tout le territoire européen et dans divers pays en fonction des besoins de commercialisation (Etats-Unis, ...). Les partenariats passés avec des sociétés ou organismes de recherche extérieurs à la Société sont garantis par des contrats de partenariat souvent pluriannuels.

Des demandes de brevets ont également été déposées notamment auprès de l'Office Européen de brevets et dans certains pays comme le Japon ou les Etats-Unis.

S'agissant des demandes de brevets, des actions d'opposition en contestation pourraient être engagées. Même si la société AES Chemunex est très vigilante sur le dépôt de brevets, aucune garantie n'existe que le droit de brevet prémunisse efficacement la Société contre un détournement de technologie.

c) *Adaptation aux contraintes normatives*

La Société est certifiée ISO 9001 v2008. Les produits sont soumis aux réglementations de chaque pays, notamment pour les milieux de culture. Les normes Afnor auxquelles répondent les produits pour leur commercialisation en France, relativement bien acceptées en Europe, permettent de faciliter ou d'accélérer l'implantation de ces produits en Europe. Des investissements complémentaires en matière de validation et normalisation sont souvent nécessaires en vue d'une introduction des produits sur d'autres territoires, comme les Etats-Unis ou le Canada.

Il convient également de préciser que la compétitivité de la société AES Chemunex dépend dans une large mesure de son aptitude à perfectionner les technologies existantes. C'est pour cela que la Société attache une particulière importance au département Recherche et Développement afin d'une part de perfectionner les technologies et d'autre part de lancer de nouveaux produits.

d) *Risques clients/fournisseurs*

La Société cherche à diversifier son risque client par le nombre important de clients en portefeuille. Ainsi aucun client ne dépasse 5 % du chiffre d'affaires total.

Concernant la politique fournisseurs liée à l'activité de fabrication d'automates et de production de milieux de culture, la diversification des fournisseurs est constamment recherchée afin de limiter au maximum la dépendance vis-à-vis d'un ou de plusieurs fournisseurs.

e) *Risques industriels*

La Société est certifiée ISO 9001 v2008 et s'attache à une démarche Qualité de haut niveau. Cette démarche est appuyée constamment par la Direction Générale.

Les productions et fabrications sur le site industriel de Combourg ne sont pas de nature, ni par l'utilisation des matières premières en question, ni par les process industriels exploités, à porter une atteinte significative à l'environnement, dans ses rejets ou en cas de sinistre majeur.

8) Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011 concernant l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Les disponibilités de la Société augmentent de +6 258 K€ compte tenu notamment :

- d'une capacité d'autofinancement de 12 415 K€ ;
- de subventions d'investissements reçues dans le cadre de projets de R&D pour un montant de 1 064 K€ ;
- de la variation nette positive du compte courant vis-à-vis de la société holding AES Laboratoire Groupe pour 360 K€ ;
- de la variation défavorables du BFR de 227 K€ ;
- des investissements nets réalisés sur la période considérée pour 4 547 K€ ;
- de la mise en paiement du dividende décidé l'année passée pour 2 300 K€ ;
- des remboursements d'emprunts (nets de nouveaux emprunts pour 125 K€) auprès des établissements de crédit pour 507 K€.

Concernant la gestion des risques financiers, il est précisé que les activités opérationnelles et financières de la Société l'exposent aux risques suivants :

- Risque de marché : la diversité du portefeuille clients et des secteurs d'activité de notre Société conduit à nous prémunir contre tout risque de baisse brutale de prix de marché pouvant avoir une incidence globale sur notre Société ;
- Risque de liquidité : la gestion du risque de liquidité est assurée par le suivi de la trésorerie et la maîtrise de l'endettement ;
- Risque de taux d'intérêt : ce risque est largement limité par le niveau faible actuel d'endettement financier de notre Société.

9) Utilisation des instruments financiers

Il convient de préciser que la société AES Chemunex n'est exposée à aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes et qu'aucune couverture n'a été souscrite.

II) MENTIONS PARTICULIERES

1) Charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il convient de préciser qu'une somme de 17 412 euros a été comptabilisée. Cette somme correspond à la fraction des amortissements fiscalement non déductibles sur véhicules de tourisme.

2) Options de souscription

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie ou levée au cours de l'exercice écoulé.

3) Possession de participations significatives dans le capital social

	% en capital	% en droits de vote
+ 1/20		
+ 1/10		
+ 3/20		
+ 1/5		
+ 1/4		
+ 1/3		
+ 1/2		
+ 2/3		
+ 19/20	AES Laboratoire Groupe	AES Laboratoire Groupe

Aucun actionnaire autre que AES Laboratoire Groupe ne nous a notifié une possession de participations significatives selon les termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce. En tant qu'actionnaire majoritaire, AES Laboratoire Groupe n'a procédé à aucun mouvement de titres d'un exercice sur l'autre.

III) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1) Comptes de l'exercice

Les comptes annuels qui vous ont été présentés ont été arrêtés par le conseil. Ils vous sont présentés sous la forme de bilan et compte de résultat, complétés de leur annexe. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'a été recensé au cours de cet exercice.

Il est précisé que le fonds de commerce est constitué du mali de fusion pour un montant de 779 348 euros suite à la fusion des sociétés SLEL et AES Laboratoire et d'un mali de fusion de 68 224 euros suite à la fusion des sociétés SFRI et AES Laboratoire. Le mali de fusion de SRI a été intégralement déprécié.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (doits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participations sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2004, la Société AES Chemunex est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS Skiva, 9 avenue Matignon à Paris 8^{ème}.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris de l'impôt sur les sociétés :

– charges de l'exercice : 3 809 858 euros.

Respect de la loi LME (paiements fournisseurs)

Le tableau ci-dessous montre l'échéancier de règlement de nos positions fournisseurs à la date du 31 mars 2011 :

	0-30 jours	30-60 jours	60 à 90 jours	Total
Externes	5 569 301 €	3 606 339 €	677 745 €	9 853 385 €
Intercos	228 582 €	822 375 €	1 104 963 €	2 155 920 €
	5 797 883 €	4 428 714 €	1 782 708 €	12 009 305 €

Il convient de mentionner que 93 % de l'en-cours fournisseurs au 31 mars 2011 (hors dettes fournisseurs « Groupe ») est payé selon les dispositions de la loi (60 jours nets de facture).

L'apurement des dettes « Groupe » rentre dans le cadre d'une gestion de trésorerie interne aux sociétés appartenant au Groupe AES Laboratoire (en vertu de conventions de trésorerie contractées par lesdites sociétés).

Pour mémoire, la situation relative à l'encours fournisseurs au 31 mars 2010 se présentait de la manière suivante :

	0-30 jours	30-60 jours	60 à 90 jours	Total
Externes	5 309 396 €	3 786 764 €	166 362 €	9 262 522 €
Intercos	602 288 €	395 779 €	2 794 399 €	3 792 466 €
	5 911 684 €	4 182 543 €	2 960 761 €	13 054 988 €

2) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 8 442 134 euros, auquel s'ajoute le montant du poste « report à nouveau » à savoir la somme de 325 euros, soit la somme total de 8 442 459 euros de la façon suivante :

Bénéfice	8 442 134 euros
Solde du poste « report à nouveau »	325 euros
Total à affecter	8 442 459 euros

Affectation

- la somme de	8 440 000 euros
au poste « autres réserves »	
- le solde, soit la somme de	2 459 euros
au poste « report à nouveau »	
Total affecté	8 442 459 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à 45 390 276 euros.

3) Montant des dividendes et abattement

Nous vous rappelons que pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution et l'abattement correspondant ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par action	Abattement	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (hors Bourse, sauf nominatif administré)	Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % (hors Bourse, sauf nominatif administré)
31/03/2010	2 300 061,970 €	0,005 €	0,002 €	3 117,788 €	2 288 706,325 €
31/03/2009	2 300 061,970 €	0,005 €	0,002 €	3 117,788 €	2 288 706,325 €
31/03/2008	2 300 061,970 €	0,005 €	0,002 €	3 117,788 €	2 288 706,325 €

IV) ANNEXES AU RAPPORT

Sont annexés au présent rapport :

- Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 codifié à l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacune des cinq derniers exercices ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, les informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-avant.

V) CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vos commissaires aux comptes vous informeront, le cas échéant, dans leur rapport d'éventuelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

VI) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune filiale ou participation.

VII) JETONS DE PRESENCE

Aucun jeton de présence n'a été attribué au cours de l'exercice.

VIII) ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1) Mandats des administrateurs

Les mandats des administrateurs se poursuivent normalement et aucun d'entre eux ne vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Nous vous rappelons que le mandat de Monsieur Alain Le Roch a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Monsieur Hervé Claquin et Monsieur David Mizrahi ont été nommés en qualité d'administrateurs pour une période de trois années conformément à l'article 17 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013, par assemblée générale du 15 novembre 2010, en remplacement de Monsieur Thierry Lejay et de Monsieur Frédéric Simon, démissionnaires.

2) Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-120-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en fonction pendant tout ou partie de l'exercice :

Mandataire social	Fonction exercée	Société
M. Alain Le Roch	Président Directeur général	AES Chemunex
	Président Directeur général	AES Laboratoire Groupe
	Président du conseil d'administration	AES Laboratoire Italia Srl
	Représentant permanent de AES Laboratoire Groupe au conseil d'administration	Adiagène SA
	Gérant	SC T2A
	Gérant	T2MA SCI
	Gérant	SCI Les Mejeans
	Gérant	Robusta SARL
	Président et administrateur	AES Chemunex Canada Inc.
	Président et administrateur	AES Chemunex Inc. (USA)
M. Hervé Claquin	Administrateur	AES Laboratoire Groupe
	Administrateur	AES Chemunex
	Président du comité stratégique	Skiva SAS
	Administrateur	AES Laboratoire Italia Srl
	Président	Abénex Capital SAS
	Membre du comité de surveillance	Sindis Holding SAS
	Président du comité stratégique	SAS DOLSKI
	Membre du conseil de surveillance	ONDULINE SA
	Président du comité de direction	Financière OFIC SAS
	Membre du conseil de surveillance	Dutch BV Nextiraone Groupe BV
	Administrateur	Société d'investissement S3 SAS
	Représentant permanent de S3 au conseil de surveillance	Société d'investissement Saliniers SA
	Administrateur	SICAV - NOBC Europe Expansion
	Directeur général	CVM Investissement SAS
	Gérant	STEFREBA SARL
	Membre of the Board	Association IPEV
	Administrateur	OENEO SA
	Membre du conseil de surveillance	Rubis SA

Mandataire social	Fonction exercée	Société
M. David Mizrahi	Administrateur	AES Laboratoire Groupe
	Administrateur	AES Chemunex
	Administrateur	Adiagène SA
	Membre du comité stratégique	Skiva SAS
	Administrateur	AES Laboratoire Italia Srl
	Administrateur	AES Chemunex Canada Inc.
	Administrateur	AES Chemunex España
	Administrateur	AES Chemunex Inc. (USA)
	Représentant permanent de Abénex Capital au conseil de surveillance	Rossini Holding SAS
	Représentant permanent de Abénex Capital au conseil de surveillance	Buffalo Grill SA
M. Patrick Verrier	Membre du comité stratégique	Skiva SAS
	Administrateur	AES Chemunex
	Administrateur	AES Chemunex Inc. (USA)
	Directeur général	Abénex Capital SAS
	Membre du conseil de surveillance	Réponse Invest SA
	Membre du conseil de surveillance	Financière PM SAS
	Membre du conseil de surveillance	Doucet SAS
	Membre du conseil de surveillance	ONDULINE SA
	Administrateur	Financière OFIC SAS
	Membre du conseil de surveillance	Groupe Retif Développement
	Président	CVM Investissement SAS
	Gérant	CPV Plus SARL
	Director	Dutch BV AF Holding BV
	Membre du conseil de surveillance	Rossini Holding SAS
	Membre du comité de recommandation	Restinvest SAS
	Président du comité stratégique	Zinvest SAS

3) Mandat du président

Monsieur Alain Le Roch a été nommé président du conseil d'administration et directeur général suite au conseil du 29 septembre 2010 pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

4) Mandat des commissaires aux comptes

Les mandats de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur DAVY, commissaire aux comptes suppléant, viennent à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Nous vous rappelons en effet :

- Que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur DAVY en qualité de commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 30 août 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Les mandats de la société 2&2 AUDIT et de la société COMEXPERT se poursuivent normalement.

Nous vous rappelons en effet :

- Que la société 2&2 AUDIT, représentée par Monsieur Jean-Christophe ROBIN, a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire et la société COMEXPERT, représentée par Monsieur Jean ALLIMANT, co-commissaire aux comptes suppléant, par l'assemblée générale du 29 septembre 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

5) Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte en annexe de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

IX) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 mars 2011, aucun salarié ne détenait d'actions de la Société au titre d'un dispositif de gestion collective.

X) INFORMATIONS SOCIALES

A la date du 31 mars 2011, AES Chemunex présentait un effectif total de 311 personnes réparti comme suit :

- Combourg : 182 salariés
- Ker Lann : 89 salariés
- Ivry-sur-Seine : 40 salariés

Les embauches au cours de l'exercice 2010/2011 ont été :

- 26 CDI (incluant des transferts d'autres sociétés du groupe)
- 106 CDD

Celles-ci ont été faites sans difficultés notables de recrutement.

Au cours de l'exercice 2010/2011, les départs ont eu pour origine :

- Licenciements : 3
- Fin de CDD : 92
- Démission : 8
- Retraite : 0
- Fin de période d'essai : 10
- Décès : 0
- Rupture de CDD : 0
- Rupture conventionnelle : 4
- Mutation : 0

La Société peut faire appel temporairement à une main d'œuvre extérieure : intérimaires et stagiaires.

La durée du travail pour les salariés à temps plein est de :

- Pour les établissements de Combourg et Ker Lann : 35 heures hebdomadaires et convention de forfait (218 jours) pour les cadres et itinérants ;
- Pour l'établissement d'Ivry-sur-Seine : 38 heures hebdomadaires. Une récupération de temps de travail de 5 jours est accordée afin de respecter les dispositions de la loi sur les 35 heures.

La Société emploie des salariés à temps partiels : 3 personnes à 50 % et 7 personnes à 80 %.

L'absentéisme est lié à des arrêts maladie, congé de maternité et congé parental d'éducation.

Les rémunérations respectent les barèmes appliqués dans le secteur de la Métallurgie.

Concernant l'égalité professionnelle homme/femmes :

- La rémunération est identique pour une responsabilité/fonction identique ;
- La répartition hommes/femmes s'établit à 152 hommes et 159 femmes au 31 mars 2011.

Les relations professionnelles sont bonnes. Un accord collectif sur l'aménagement pluri-hebdomadaire du temps de travail a été signé le 23 mars 2011.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées selon les normes applicables. Les dépenses de formation de la Société se sont élevées à 1,6 % de la masse salariale. La Société emploie 7 salariés reconnus par la COTOREP. La Société a payé à l'AGEFIPH un montant de 32 472 euros au titre de l'année civile 2010.

XI) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les produits fabriqués et commercialisés par la Société demandent une consommation modérée de ressources en eau, matières premières et énergie qui ne justifie pas de mesures spécifiques pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Hormis le traitement de certains déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés qui sont traités directement par une société spécialisée pour ce type de déchets, aucune autre mesure n'est nécessaire pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées. L'activité de l'entreprise ne nécessite aucune démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, ni l'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement.

Compte tenu du processus de cession engagé des titres de la société mère, la société Skiva, la date de l'assemblée générale mixte n'est pas à ce jour définie. Il vous est donc proposé de définir la date de cette assemblée et le texte des résolutions y afférents à un prochain conseil d'administration dont la tenue est prévue le jour de la cession de contrôle.

1.2 COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2011

1.2.1 Bilan

(en euros)	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/2011	Net au 31/03/2010
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	9 427 338	4 613 281	4 814 058	5 368 740
Concessions, brevets, droits similaires	1 733 573	1 173 284	560 288	518 888
Fonds commercial (1)	847 573	68 225	779 348	779 348
Autres immobilisations incorporelles	5 647 833	1 192 400	4 455 434	2 890 122
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 441	6 269	173	817
Constructions	783 624	83 163	700 461	625 110
Installations techniques, Mat. Outil.	5 386 607	4 477 169	909 438	1 293 594
Autres immobilisations corporelles	3 808 297	2 678 974	1 129 322	895 928
Immobilisations en cours	179 394		179 394	5 129
Avances et acomptes/Immo.Corp.				7 500
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations	1 902	1 902		
Créances rattachées à des participants				
Autres titres immobilisés	15 360		15 360	15 843
Prêts	114 362		114 362	100 518
Autres Immobilisation financières	246 236	70 000	176 236	243 868
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	28 198 539	14 364 666	13 833 873	12 745 406
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements	3 215 109	569 815	2 645 294	2 984 878
En-cours de production (biens et services)	171 175		171 175	853 399
Produits Intermédiaires et finis	6 350 259	793 352	5 556 907	5 236 509
Marchandises				
Avances et acomptes versés/com.	232 530		232 530	393 975
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	22 900 945	144 711	22 756 234	23 030 581
Autres créances	14 453 754	32 473	14 421 280	11 965 930
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 402 644		8 402 644	2 484 431
Charges constatées d'avances (3)	1 012 002		1 012 002	800 993
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 738 418	1 540 352	55 198 066	47 750 697
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif	126 501		126 501	
TOTAL ACTIF	85 063 457	15 905 017	69 158 440	60 496 103
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

(en euros)	Net au	Net au
PASSIF	31/03/2011	31/03/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou Individuel	2 362 342	2 362 342
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	727 330	727 330
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	236 234	236 234
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 557 000	27 529 000
Report à nouveau	325	464
Résultat de l'exercice	8 442 134	7 327 924
Subvention d'investissement	1 064 911	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 390 276	38 183 293
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	811 938	330 847
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	811 938	330 847
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 251 469	1 866 928
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 294 277	1 130 035
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 009 305	13 054 989
Dettes fiscales et sociales	5 056 830	4 568 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	525 085	556 121
Produits constatés d'avance (1)	819 261	805 834
TOTAL DETTES	22 956 226	21 981 963
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	69 158 440	60 496 103
(1) Dont à plus d'un an (a)	864 347	1 107 958
(1) Dont à moins d'un an (a)	22 091 879	20 874 005
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	31 241	370 877
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1.2.2 Compte de résultat

(en euros)	du 01/04/10 au 31/03/11 12 mois	du 01/04/09 au 31/03/10 12 mois
PRODUIT D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	22 393 164	21 972 039
Production vendue	49 319 727	44 182 190
Chiffre d'affaires net	71 712 891	66 154 228
Production stockée	-589 738	223 459
Production immobilisée	3 524 769	3 162 671
Subventions d'exploitation	250 363	15 749
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 647 883	1 493 369
Autres produits	30 435	5 657
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	76 576 603	71 055 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	14 469 662	14 935 577
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres appro.	15 098 060	14 915 987
Variation de stock (m.p.)	49 086	-1 215 505
Autres achats & charges externes	13 083 601	12 597 490
Impôts, taxes et versements assimilés	1 236 993	1 193 323
Salaires et Traitements	9 871 705	9 205 404
Charges sociales	3 965 201	3 651 257
Amortissements et provisions	4 239 200	3 679 918
Autres charges	1 787 579	1 939 512
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	63 801 087	60 902 965
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 775 516	10 152 169
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	624	960
Autres Intérêts et produits assimilés	353 701	185 560
Reprises sur dépr., prov. et transferts de charges		7 259
Différence positive de change	67 688	100 104
Produits net sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	422 013	293 884
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.	196 501	
Intérêts et charges assimilées	70 081	76 628
Différences négatives de change	78 854	67 956
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	345 436	144 584
RESULTAT FINANCIER	76 578	149 300
RESULTAT COURANT avant impôts	12 852 093	10 301 468

(en euros)	du 01/04/10 au 31/03/11 12 mois	du 01/04/09 au 31/03/10 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	715	618
Sur opération en capital	222 102	99 193
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges	260 847	248 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	483 664	347 811
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	898	49
Sur opération en capital	348 252	191 377
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.	1 186 243	730 506
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 535 393	921 932
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 051 729	-574 121
Participation des salariés	983 468	844 107
Impôts sur les bénéfices	2 374 763	1 555 317
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 442 134	7 327 924

1.2.3 Annexe au comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA AES CHEMUNEX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2011, dont le total est de 69 158 440 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 442 134 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2010 au 31/03/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/05/2011 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2011 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

- * Concessions et Brevets : 4 à 5 ans
- * Constructions : 5 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencement et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Participations, titres immobilisés, valeur mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock

Les coût d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de matières premières, d'autres approvisionnements et de marchandises sont valorisés au coût moyen pondéré.

Le prix en devises des marchandises importées est converti dans la monnaie de la tenue des comptes sur la base du cours moyen du mois de facture. Les stocks d'en cours et de produits fabriqués sont valorisés au coût réel de production comprenant :

- Les composants et consommables de production valorisés au coût moyen pondéré ;
- Les charges directes et indirectes de production valorisées au coût réel.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieur à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actifs en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Aucun évènement significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement	8 207 884	1 219 454		9 427 338
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 938 695	3 550 455	1 260 172	8 228 978
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 146 579	4 769 909	1 260 172	17 656 317
Immobilisations corporelles				
- Terrains	6 441			6 441
- Constructions sur sol propre	664 904	118 720		783 624
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 269 888	187 069	70 349	5 386 607
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 844 388	253 335	14 262	2 083 461
- Matériel de transport	1 056 323	330 346	281 654	1 105 015
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	595 970	142 116	118 265	619 821
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	5 129	179 394	5 129	179 394
- Avances et acomptes	7 500		7 500	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 450 543	1 210 980	497 160	10 164 363
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 902			1 902
- Autres titres immobilisés	15 843		483	15 360
- Prêts et autres immobilisations financières	344 387	24 117	7 906	360 598
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	362 132	24 117	8 389	377 860
ACTIF IMMOBILISE	23 959 254	6 005 006	1 765 720	28 198 539

Les flux s'analysent comment suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilations des augmentations				
Virements de poste à poste	1 217 905			1 217 905
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	27 235	1 210 980	24 117	1 262 332
Apports				
Créations	3 524 769			3 524 769
Réévaluations				
<i>Augmentations de l'exercice</i>	<i>4 769 909</i>	<i>1 210 980</i>	<i>24 117</i>	<i>6 005 006</i>
Ventilations des diminutions				
Virements de poste à poste	1 217 905	12 629		1 230 534
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	42 267	484 531	8 389	535 186
Scissions				
Mises hors service				
<i>Diminutions de l'exercice</i>	<i>1 260 172</i>	<i>497 160</i>	<i>8 389</i>	<i>1 765 720</i>

Immobilisations incorporelles

Le poste « autres immobilisations incorporelles » est composé de :

- Concessions, brevets, licences : 1 205 K€
- Éléments incorporels AES Canada : 528 K€
- Frais de recherche et développement en cours : 5 648 K€ (dont 3 377 K€ produits sur l'exercice, -1 218 K€ ont été virés au poste « Frais de recherche et développement »)

Frais de recherche et développement

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées par l'activation des frais de recherche et développement générés en interne. Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif de notre bilan respectent les critères d'activation introduits par le règlement CRC 2004-06. Ces critères ne seront pas repris dans cette note.

La valeur d'inventaire des immobilisations incorporelles est constituée des éléments de sous-traitance externe facturés, des consommations internes et des heures valorisées.

La confidentialité nécessaire portant sur les programmes de recherche et développement empêche la justification et le détail de l'activation des frais réalisés au cours de cet exercice.

Les pôles de recherche concernent :

- L'instrumentation
- La santé animale
- La microbiologie

	Montant Brut	Durée
A nouveaux	8 207 884	5
Acquisition de l'exercice	1 549	5
Virement de poste à poste (Immobilisations incorporelles en cours)	1 217 905	5
TOTAL FRAIS DE RECHERCHE	9 427 338	

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
SLEL (mali de fusion)			779 348	779 348
SFRI (mali de fusion)			68 224	68 224
TOTAL FONDS COMMERCIAL			847 572	847 572

Dépréciation du fonds commercial : 68 224 euros.

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 179 394 euros.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement	2 839 144	1 774 137		4 613 281
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 060 519	112 901	136	1 173 284
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 899 663	1 887 038	136	5 786 565
Immobilisations corporelles				
- Terrains	5 625	644		6 269
- Constructions sur sol propre	39 793	43 370		83 163
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 976 293	562 507	61 631	4 477 169
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 454 575	109 583	14 262	1 549 896
- Matériel de transport	619 848	208 860	237 539	591 169
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	526 331	43 054	31 475	537 910
- Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 622 466	968 018	344 907	7 245 575
ACTIF IMMOBILISE	10 522 128	2 855 056	345 043	13 032 140

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Ventilations des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 601 635	968 018	2 569 653
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles	285 403		285 403
<i>Dotations de l'exercice</i>	<i>1 887 038</i>	<i>968 018</i>	<i>2 855 056</i>
Ventilations des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	136	344 907	345 043
Eléments mis hors service			
<i>Diminutions de l'exercice</i>	<i>136</i>	<i>344 907</i>	<i>345 043</i>

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières	3 215 109	3 264 195		49 086
Autres approvisionnements				
TOTAL MARCHANDISES ET APPROS	3 215 109	3 264 195	49 086	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	6 350 259	6 257 773	92 486	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL PRODUCTION	6 350 259	6 257 773	92 486	
Production en cours				
Produits	171 175	853 399		682 224
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL PRODUCTION EN COURS	171 175	853 390		682 224
TOTAL PRODUCTION STOCKEE			92 486	682 224

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 727 298 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	114 362		114 362
Autres	246 236		246 236
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	22 900 945	22 900 945	
Autres	14 453 754	14 453 754	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 012 002	1 012 002	
TOTAL CREANCES	38 727 298	38 366 700	360 598
Prêts accordés en cours d'exercice	21 750		
Prêts récupérés en cours d'exercice	7 906		

Produits à recevoir

	Montant
Clients Fact. À établir	100 290
Fournis. Rrr à obtenir	68 058
Org. Sociaux Prod. à recevoir	4 268
Debit. Créd. Div. Prod. à rec.	1 987
Banques Prod. à recevoir	500
TOTAL CREANCES	175 103

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	689 818	570 806		1 260 624
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 902	70 000		71 902
Stocks	1 300 581	1 363 167	1 300 581	1 363 167
Créances	205 989	20 976	49 781	177 185
TOTAL DEPRECIATIONS	2 198 290	2 024 949	1 350 362	2 872 877
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 384 143	1 350 362	
Financières		70 000		
Exceptionnelles		570 806		

Capitaux propres

Composition du capital social

Les subventions d'investissement reçues sur l'exercice (1 065 K€) visent principalement à soutenir les projets de R&D en cours.

Capital social d'un montant de 2 362 341,00 euros décomposé en 429 516 708 titres d'une valeur nominale de 0,0055 euro.

Affectation du résultat

	Montant
Report à nouveau de l'exercice précédent	464
Résultat de l'exercice précédent	7 327 924
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	7 328 387
Affectations aux réserves	5 028 000
Distributions	2 300 062
Autres répartitions	
Report à nouveau	325
TOTAL DES AFFECTATIONS	7 328 387

Tableau de variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation Résultat N-1	Autres mouvements	Fin d'exercice
Capital	2 362 342			2 362 342
Prime d'émission	727 330			727 330
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	236 234			236 234
Réserves générales	27 529 000	5 028 000		32 557 000
Réserves réglementées				
Report à nouveau	464	-138		325
Résultat de l'exercice	7 327 924	-7 327 924	8 442 134	8 442 134
Dividendes		2 300 062		
Subvention d'investissement			1 064 911	1 064 911
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 183 293	0	9 507 044	45 390 276

Dont dividendes distribués : 2 300 062 euros.

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	134 700	380 000	64 700		450 000
Garanties données aux clients	196 147	235 437	196 147		235 437
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		126 501			126 501
Pensions et obligations similaires pour impôts					
Pour impôt					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretiens et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL PROVISIONS	330 847	741 938	260 847	0	811 938
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		126 501			
Exceptionnelles		615 437	260 847		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 22 956 226 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	31 241	31 241		
- à plus de 2 ans à l'origine	1 220 228	355 881	851 401	12 946
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	12 009 305	12 009 305		
Dettes fiscales et sociales	5 056 830	5 056 830		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 819 362	3 819 362		
Produits constatés d'avance	819 261	819 261		
TOTAL DETTES	22 956 226	22 091 879	851 401	12 946
Emprunts souscrits en cours d'exercice	125 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	631 213			

Charges à payer

	Montant
Fournis; Fact. non parvenue	752 888
Int. Courus/Emrpunt Etab. C.	2 772
Banques intérêts courus	5 104
Congès à payer	856 375
Dettes Prov Rtt	107 070
Prov. Participat. Salariés	983 468
Autres charg. Pers. à payer	614 327
Personnel Ndf à payer	132 066
Org. Soc. Ch./Congès payés	376 805
Dettes Prov Rtt	47 111
Org. Soc. Charges à paye	324 730
Etat Autres ch. à payer	454 906
Clients Rrr&Av. à accord.	396 154
TOTAL CHARGES A PAYER	5 053 778

Autres informations

Ecarts de conversion

Ecarts de conversion liés à l'évaluation en monnaie nationale euros d'éléments exprimés en monnaie étrangère.

Traitement comptable :

La sensibilité aux risques de marché, de taux de change ne représente pas un caractère significatif pour la Société. En effet, AES Chemunex ne dispose ni d'emprunts et dettes à taux variable, ni de participations en devises ou des contrats de couverture de change significatifs.

	Montant
Ecarts de conversion - actif	126 501,00

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations Immobilisations financières	
TOTAL IMMOBILISATIONS	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances	242 789
TOTAL CREANCES	242 789
TOTAL TRESORERIE	
Emprunts Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	803 184
TOTAL DETTES	803 184

Créances et dettes concernant les entreprises liées

Les créances concernant les entreprises liées ou avec un lien de participation se montent à 21 524 806 euros et se répartissent comme suit :

- Clients : 8 232 511 euros
- Autres postes : 13 292 295 euros

Les dettes concernant les entreprises liées ou avec un lien de participation se montent à 5 938 481 euros et se répartissent comme suit :

- Dettes financières : 3 294 277 euros
- Fournisseurs : 2 639 288 euros
- Autres dettes : 4 916 euros

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de Participation	Montant représenté par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL IMMOBILISATIONS			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	8 232 511		242 789
Autres créances	13 292 295		
Capital souscrit appelé, non versé			
TOTAL CREANCES	21 524 806		242 789
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	3 294 277		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 639 288		803 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 916		
TOTAL DETTES	5 938 481		803 184

Il n'existe pas de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Achats de marchandises	645 227		
Locations immobilières	86 690		
Crédits bails et locations mobilières	65 560		
Entretien, maintenance	57 475		
Publicité, relations publiques	70 616		
Charges diverses d'exploitation	86 433		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 012 001		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Contrats SAV	807 672		
Autres produits	11 588		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	819 260		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2011
Réactifs	44 194 514
SAV	3 583 639
Matériel	431 925
Marchandises	21 961 239
Locations	194 755
Formations	117 740
Port.	966 220
Divers	262 859
TOTAL CA PAR SECTEUR D'ACTIVITE	71 712 891

Répartition par marché géographique

	31/03/2011
France	42 534 674
Union européenne	21 149 307
Reste du monde	8 028 910
TOTAL CA PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	71 712 891

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 90 199 euros.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transfert de charge d'exp.	44 460	
79111300 - Remboursement Formation	2 000	
79161600 - Rembours. Assurances	59 992	
79162000 - Transfert Charges T	13 610	
79162400 - Rembours. Litiges Transport	13 323	
79164100 - Subrog. Sec. Soc.	164 137	
	297 521	
Transfert de charges financières		
TOTAL TRANSFERT DE CHARGES	297 521	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 346 258 euros.

Charges et produits exceptionnels

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	898	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	182 217	
Autres charges	166 035	
Provisions pour risques et charges	615 437	
Provisions pour dépréciation	570 806	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		715
Produits des cessions d'éléments d'actif		219 786
Autres produits		2 316
Provisions pour risques et charges		280 847

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux normal - 33 1/3 %	11 164 718
Taux Réduit - 15 %	
Plus-values à LT - 15 %	
Concessions de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Crédit recherche	1 435 095
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	4 800
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	4 547
Autres imputations	

Notre charge nette d'impôt sur les sociétés comprend les éléments suivants :

– Impôt au taux normal (33,33 %) :	3 721 572 €
– Contribution sociale 3,3 % :	97 633 €
– Crédit d'impôt recherche :	-1 435 095 €
– Crédit d'impôt apprentissage :	-4 800 €
– Réduction d'impôt mécénat :	-4 547 €

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	12 852 093	3 053 163	9 798 930
+ Résultat exceptionnel	-1 051 729	-350 576	-701 153
+ Participation des salariés	983 468	327 823	655 645
RESULTAT COMPTABLE	10 816 897	2 374 763	8 442 134

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 447 261 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Base de calcul
Accroissements de la dette future d'impôt	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Plus-values à réintégrer	
Autres éléments	
TOTAL ACCROISSEMENT DETTE	
Allègements de la dette future d'impôt	
Provisions pour congés payés	
Provisions et charges à payer non déductibles	1 341 783
Autres éléments	
TOTAL ALLEGEMENTS	1 341 783
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2004, la société SA AES Chemunex est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS Skiva, 9 avenue Matignon 75008 Paris.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : 3 809 585 euros.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

Il convient de noter qu'un processus de cession de la SAS Skiva, société consolidant nos comptes, est en cours.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 299 personnes dont 3 apprentis et 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	74	
Agents de maîtrise et techniciens	87	
Employés	51	
Ouvriers	87	
TOTAL EFFECTIF	299	

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F.) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 24 063 heures dont 24 063 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Information sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le détail n'est pas fourni car il serait de nature à identifier la situation personnelle des mandataires.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la Société

Dénomination sociale : Skiva
Forme : SAS
Au capital de : 13 203 698 euros
Adresse du siège social : 9 avenue Matignon
75008 Paris

Engagements financiers

Engagements donnés

La Société a souscrit un contrat en externe pour le versement des indemnités de fin de carrière.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, la réactualisation du passif nous a conduit à effectuer un versement complémentaire de 7 676 € (valeur du fonds collectif au 31/03/2011 : 304 635 €).

Le passif social au titre des IFC s'élève à 304 635 € (dette actualisée à 4,80 % chargée à 44 % avec une hausse des salaires de 2 % par an, hypothèse départ à 64 ans pour les cadres (62 ans pour les non-cadres) et *turn over* à 5,80 % de 15 à 49 ans (puis 3,50 %).

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Total avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	1 104 443
Total des autres engagements donnés	
TOTAL ENGAGEMENT DONNES	1 104 443
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Total des avals et cautions	
Total des autres engagements reçus	
TOTAL ENGAGEMENT RECUS	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Crédit-bail

	Terrains	Construction	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	100 000	2 146 043			2 246 043
Cumul exercices antérieurs		615 528			615 528
Dotations de l'exercice		92 563			92 563
Amortissements		708 091			708 091
Cumul exercices antérieurs		1 509 671			1 509 671
Exercice		239 014			239 014
Redevances payées		1 748 685			1 748 685
A un an au plus		230 733			230 733
A plus d'un an et cinq ans au plus		581 404			581 404
A plus de cinq ans		292 306			292 306
Redevances restant à payer		1 104 443			1 104 443
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeurs résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice		211 389			211 389

1.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2011

Aux Actionnaires

AES CHEMUNEX SA
Route de Dol
32 270 COMBOURG

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AES CHEMUNEX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note relative aux immobilisations corporelles et incorporelles de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'activation des frais de recherche et développement générés en interne. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère appropriés des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consenties en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Saint-Malo et Betton, le 12 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises

2&2 Audit

Yves Lainé Gwenaël Lhuissier

Jean-Christophe Robin

1.4 RAPPORTS SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 mars 2011

Aux Actionnaires

AES CHEMUNEX SA
Route de Dol
32 270 Combourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de remise forfaitaire sur le chiffre d'affaires

Nature et objet : Votre société bénéficie d'une convention de remise forfaitaire de 10 % sur le chiffre d'affaires annuel conclue avec la société ADIAGENE à effet du 1^{er} avril 2008.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 4 juillet 2008.

En raison des marges réalisées, aucune remise Adiaène n'a été accordée et donc comptabilisé en produit au titre de l'exercice écoulé.

Convention de trésorerie

Nature et objet : Votre société bénéficie d'une convention de trésorerie conclue avec la société AES Laboratoire Groupe à effet du 1^{er} avril 2007.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 20 janvier 2007.

Modalités : Cette convention est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 1,5 plafonné au taux fiscalement déductible.

Le montant à recevoir d'AES Laboratoire Groupe au titre de l'exercice fiscal 2011 s'élève à 344 271 euros.

Bail de sous-location

Nature et objet : En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2003, la société AES Laboratoire Groupe donne en sous-location à la société AES Chemunex un ensemble immobilier à usage d'activités tertiaires, de recherche et développement et de production sis rue Maryse Bastié, zone d'activité commerciale de Ker Lann à Bruz, à compter du 1^{er} septembre 2003 et pour une durée de 12 années.

Modalités : Le montant des loyers comptabilisés en charges au titre de l'exercice écoulé s'élève à 325 278 euros.

Convention d'assistance

Nature et objet : Votre société bénéficie de la part de la société AES Laboratoire Groupe d'une convention d'assistance dans le domaine technique, financier, administratif, commercial, comptable, juridique, informatique et la gestion du personnel.

Modalités : En rémunération de ces prestations, votre société a comptabilisé une charge de 1 696 175 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Fait à Saint-Malo et Betton, le 12 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises

2&2 Audit

Yves Lainé Gwenaël Lhuissier

Jean-Christophe Robin

1.5 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Entreprises
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
632 028 627 R.C.S. Nanterre

Représentée par M. Yves Lainé

2&2 Audit
44 rue de Rennes
35831 Betton Cedex
440 127 207 R.C.S. Rennes

Représentée par M. Jean-Christophe Robin

Nommée par l'assemblée générale du 30 août 2005 ; mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

Nommée par l'assemblée générale du 29 septembre 2009 ; mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2015.

2.2 COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANTS

M. Jean Davy
18 avenue Jean Jaurès
BP 15 – 35400 Saint-Malo

COMEXPERT SARL
Centre d'affaires Edonia
35760 Saint-Grégoire
398 014 217 R.C.S. Rennes

Nommé par l'assemblée générale du 30 août 2005 ; mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2011.

Nommée par l'assemblée générale du 29 septembre 2009 ; mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2015.

2.3 HONORAIRES PAYES PAR LA SOCIETE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Price waterhouse Coopers Entreprises		2&2 Audit	
	2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
<i>(en euros H.T.)</i>				
Audit				
- Révision des comptes certification et examen des comptes	45 198	45 199	45 000	45 000
- Missions accessoires				
Sous-total	45 198	45 199	45 000	45 000
Autres prestations juridiques, le cas échéant				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	45 198	45 199	45 000	45 000

3. ADMINISTRATION, DIRECTION ET SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

3.1.1 Composition du conseil d'administration de la Société au 31 mars 2011

Nom	Fonctions	Nomination/ Renouvellement	Échéance
M. Alain Le Roch	Président Directeur général	29/09/2010	Assemblée générale annuelle 2013
M. Hervé Claquin	Administrateur	15/11/2010	Assemblée générale annuelle 2013
M. David Mizrahi	Administrateur	15/10/2010	Assemblée générale annuelle 2013
M. Patrice Verrier	Administrateur	15/10/2010	Assemblée générale annuelle 2013

Au 31 mars 2011, aucun des administrateurs de la Société n'était indépendant au sens des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise établies par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

3.1.2 Composition du conseil d'administration de la Société à la date du présent document

Nom	Fonctions	Nomination/ Renouvellement	Échéance
M. Alain Le Roch	Président Directeur général	29/09/2010	Assemblée générale annuelle 2013
M. Jean-Luc Bélingard	Administrateur	22/07/2011	Assemblée générale annuelle 2013
M. Alexandre Mérieux	Administrateur	22/07/2011	Assemblée générale annuelle 2013

A la date du présent document, aucun des administrateurs de la Société n'est indépendant au sens des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise établies par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

3.2 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 16 A 19 DES STATUTS)

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 18 membres.

3.2.1 Durée des fonctions – Limites d'âge

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

3.2.2 Vacance – Cooptation – Ratification

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil d'administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu des alinéas 1^{er} et 3 ci-dessus sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander en justice, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa 3.

3.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 19 A 22 DES STATUTS)

3.3.1 Présidence du conseil (article 19 des statuts)

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du président, la séance du conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

3.3.2 Délibérations du conseil (article 20 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs peut demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général, s'il n'exerce pas les fonctions de président, peut demander à celui-ci, qui est lié par cette demande, de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les limites et conditions légales, réglementaires et statutaires, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence sont considérés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire, dans les conditions légales et réglementaires.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

3.3.3 Pouvoirs du conseil d'administration (article 21 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

3.3.4 Pouvoirs du président du conseil d'administration (article 22 des statuts)

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.4 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE (ARTICLE 23 DES STATUTS)

3.4.1 *Directeur général*

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut, en tout temps, modifier son choix sans être lié par les options antérieures.

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le conseil au moment de la nomination. Cependant, si le directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

3.4.2 *Directeurs généraux délégués*

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

3.5 CONTROLE INTERNE

3.5.1 Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place par la Société

AES Chemunex SA
Société Anonyme au capital de 2 362 341 euros
Siège social : Route de Dol, 35270 Combourg
RCS 331 270 678 Saint-Malo

I) COMPOSITION ET ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société AES Chemunex est une société anonyme à conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs qui statutairement (article 17 des statuts) sont nommés pour trois ans expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les quatre administrateurs sont Monsieur Alain Le Roch, Monsieur Hervé Claquin, Monsieur David Mizrahi et Monsieur Patrice Verrier.

Monsieur Alain Le Roch a été nommé par assemblée générale du 29 septembre 2010 pour une durée de trois ans.

Les mandats de Monsieur Simon et Monsieur Lejay ont été renouvelés par la même assemblée. Ces derniers ont porté à la connaissance du Conseil leur démission. L'assemblée générale du 15 novembre 2010, convoquée spécialement à cet effet a nommé Monsieur Claquin en remplacement de Monsieur LEJAY, démissionnaire, Monsieur Mizrahi en remplacement de Monsieur SIMON, démissionnaire et a nommé Monsieur Verrier.

Les mandats des administrateurs expirent lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Monsieur Alain Le Roch préside le Conseil d'administration et assume la fonction de Directeur Général et ce en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 29 septembre 2010. Le Conseil d'administration a donc choisi le maintien de la formule de l'unicité des fonctions représentatives (Président) et de direction (Directeur Général).

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations et les décisions stratégiques de la société AES Chemunex SA, de veiller à leur mise en œuvre et de permettre à son directeur général de conduire la société sur le plan opérationnel, dans le cadre stratégique ainsi fixé pour AES Chemunex SA. Certaines décisions discutées au sein du conseil d'administration sont également étudiées avec les conseils de la société AES Chemunex SA.

Notre société et son Conseil d'Administration se réfèrent au Code de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées émis par l'AFEP/MEDEF en Octobre 2003 (résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002), complété des recommandations émises en Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Les principales dérogations par rapport à ce Code de Gouvernement d'Entreprise concernent l'absence formelle des comités de rémunérations et de sélection ou des nominations, compte-tenu de la taille et de la structure de notre société. En matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il est à noter que le Président-Directeur Général d'AES Chemunex SA est rémunéré par la société AES Laboratoire Groupe, actionnaire principal non-côté de la société AES Chemunex : aucune décision en matière de rémunération du Président-Directeur Général de la société AES Chemunex SA n'est donc prise par le Conseil d'Administration d'AES Chemunex SA avec l'aide éventuelle d'un tel comité spécifique (la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise étant donc-non applicable sur ce sujet).

Un comité des Comptes se réunit à l'occasion de la clôture des comptes annuels (31 mars de chaque année) et de la clôture des comptes semestriels (30 septembre de chaque année). Ce comité est composé du Directeur Administratif et Financier Groupe (Monsieur Thierry Lejay), du Responsable Comptable Groupe (Monsieur Gilles Valin) et d'un ou plusieurs représentants experts-comptables participant à certains travaux d'arrêts ou de consolidation. Ce comité prononce les dernières décisions comptables (notamment laissées en suspens dans le cadre du processus récurrent d'arrêt comptable – cf. III) et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées.

II) CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'exercice, du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois :

- Le 28 juillet 2010. Etaient présents : M. Alain Le Roch, Président, Monsieur Thierry Lejay, administrateur, Monsieur Frédéric Simon, administrateur, Madame Sophie Planquette, membre du Comité d'entreprise, Monsieur Laine, représentant PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprise et Monsieur Robin, représentant 2 & 2 AUDIT, Commissaire aux comptes. L'ordre du jour était la présentation et l'arrêt des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 et le renouvellement du mandat des administrateurs.
- Le 29 septembre 2010 à l'issue de l'assemblée générale. Etaient présents : M. Alain Le Roch, Président, Monsieur Thierry Lejay, administrateur, Monsieur Frédéric Simon, administrateur. L'ordre du jour était la nomination de Monsieur Alain Le Roch en qualité de Président du Conseil d'administrateur et directeur général.
- Le 29 septembre 2010 à 16 H. Etaient présents : M. Alain Le Roch, Président, Monsieur Thierry Lejay, administrateur, Monsieur Frédéric Simon, administrateur était absent. L'ordre du jour était la démission de Monsieur Thierry Lejay et de Monsieur Frédéric Simon de leurs fonctions d'administrateur, et la nomination de Monsieur Hervé Claquin, Monsieur David Mizrahi et de Monsieur Patrice Verrier, en qualité de nouveaux administrateurs.
- Le 24 mars 2011. Etaient présents : M. Alain Le Roch, Président, Monsieur David Mizrahi, administrateur, Madame Odile Le Père, membre du Comité d'entreprise. Monsieur Hervé Claquin était représenté par Monsieur Mizrahi. L'ordre du jour était l'autorisation à donner pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'extension du site de production de Combourg.

III) PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE ET AU SEIN DU GROUPE

Il est rappelé que la société AES Chemunex SA est détenue à 99,51 % par la société AES Laboratoire Groupe (tête d'un groupe spécialisé dans la microbiologie industrielle présent tout particulièrement dans les industries agro-alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques et hygiène/environnement). A ce titre, AES Chemunex est alignée sur les règles de contrôle interne appliquées au sein du groupe AES Laboratoire Groupe en général.

De ce fait, trois axes de contrôle interne sont en place au sein de la société AES Chemunex SA. Ces axes résultent des décisions stratégiques suivantes : 1. Disposer d'un système d'assurance qualité fiable et performant au service de nos clients ; 2. La qualité, ainsi exprimée, et un système de contrôle de gestion efficace doivent assurer à la société et au groupe une performance financière de haut niveau ; 3. Disposer d'un système de gestion des risques efficace.

1/ Système d'assurance qualité

La société AES Chemunex SA dispose d'un système d'assurance qualité de référence, puisque la société est certifiée ISO 9001 version 2008 (certification ISO 9001 v2000 renouvelée en mai 2008 pour une période de 3 ans, basculement à la certification ISO 9001 v2008 lors de l'audit de suivi d'avril 2009). Les objectifs de ce système d'assurance qualité visent à atteindre nos objectifs financiers et garantir une totale transparence, satisfaire et conserver nos clients actuels (qualité des produits et qualité des services associés), conquérir de nouveaux clients à l'échelle mondiale. L'ensemble des équipes de AES Chemunex SA ainsi que le conseil d'administration s'engagent formellement à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au respect des dispositions d'assurance qualité dans l'objectif de gains en efficacité sensibles et d'adapter notre système de gestion de la qualité et des opérations en fonction des évolutions internes et externes au groupe.

Dans ce système d'assurance qualité, l'ensemble des processus sont ainsi décrits et documentés. Le pilotage du système est fondé sur des indicateurs de suivi, eux-mêmes soumis à objectifs. A tout moment, l'atteinte des objectifs qualités est contrôlée lors de réunions de suivi, en présence des principaux responsables de processus. Des audits de processus sont également diligentés régulièrement en interne afin de valider la bonne application des méthodes de travail. Il est à noter que les processus de management de la qualité (processus généraux) partent d'une vision financière et organisationnelle générale, orientant ainsi l'ensemble du contrôle interne de la société : il s'agit des processus pilotage stratégique, élaboration des budgets et contrôle de ces derniers, management des ressources humaines, communication interne et informatique. Dans le cadre de ce système d'assurance qualité, la société dispose ainsi d'outils efficaces permettant la conduite des opérations, à tout niveau.

2/ Système de contrôle de gestion

Le groupe AES Laboratoire Groupe dispose d'un service contrôle de gestion centralisé au siège du groupe à Rennes, en charge du contrôle, sur un plan financier et d'efficience opérationnelle, des différents processus, à la fois du groupe, mais également de la société AES Chemunex SA. Le fondement de ce système est constitué par le plan stratégique à 3 ans et le budget, élaborés pour chacune des sociétés du groupe et en particulier pour AES Chemunex SA par son Président-Directeur Général, en concertation avec chacun des services concernés : production, commercial, marketing, ressources humaines, informatique, direction financière. Ce budget est décliné section analytique par section analytique afin que chaque responsable de service connaisse et puisse contrôler son niveau d'activité ou de dépense et prendre par la suite les mesures correctrices ou d'adaptation qui s'imposent. Un outil de contrôle budgétaire est élaboré et mis à la disposition de chaque responsable de service (comparaison budget mensualisé avec dépenses réelles). Cet état de contrôle budgétaire est consolidé par société, puis au niveau du groupe pour donner, après intégration des données chiffres d'affaires et marges, le niveau de rentabilité d'ensemble de la société AES Chemunex SA et du groupe. Des analyses mensuelles des principaux constituants du besoin en fonds de roulement (stock, clients, fournisseurs) sont également produites par le service contrôle de gestion, dans un but de contrôle régulier de la trésorerie de la société et du groupe. Ces différentes analyses sont résumées dans un tableau de bord de direction générale, élaboré sur une base mensuelle et distribué à la direction générale et à la direction financière d'AES Laboratoire Groupe, ainsi qu'à la direction générale d'AES Chemunex SA.

Sur le plan opérationnel, l'ensemble des opérations (notamment dépenses d'exploitation) sont contrôlées par le biais de demandes d'achats au moment de la prise de commande, complétées par des niveaux de signatures autorisées pour le paiement de ces opérations. Les mesures de contrôle interne liées au commercial (nouveau client, suivi des clients, conditions juridiques des contrats, ...), à la production (investissements, recrutements, approches de productivité, recherche de nouveaux fournisseurs, ...), à la Recherche et Développement (conduite des projets, investissements, recherche de nouveaux sous-traitants, plannings, ...) sont exercées respectivement sous l'autorité du directeur commercial, du directeur scientifique et industriel et du directeur du développement interne et externe en lien avec le directeur administratif et financier du groupe et éventuellement (en fonction du degré de matérialité) en lien avec le PDG du groupe.

Un comité de direction opérationnel, constitué des directeurs opérationnels de la société AES Chemunex SA, mais également du PDG et du directeur administratif et financier du groupe AES Laboratoire, se réunit environ une fois par mois, afin de passer en revue le suivi d'activité commercial, le suivi budgétaire et de recherche et développement, ainsi que tout autre type de décision relative à l'activité de la société AES Chemunex SA.

Un Comité stratégique regroupe au niveau de Skiva SAS, holding de participation dans la société AES Laboratoire Groupe, plusieurs représentants des actionnaires et des directeurs fonctionnels du groupe. A l'occasion de ses réunions (toutes les 6 semaines environ), le comité stratégique examine les réalisations de chaque filiale du groupe en particulier, notamment par rapport au plan stratégique et budget, ainsi que toute question relative au pilotage ou à l'organisation de toute filiale, dans un souci d'optimisation et d'efficacité.

3/ Système de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en place au sein de notre société ont pour vocation la recherche d'efficacité opérationnelle dans le cadre d'une gestion diligente de la part des dirigeants. De ce fait, ces mêmes procédures par l'instauration de contrôles simples de type séparation de fonctions ou diversification (d'approvisionnement, de clientèle, technologique, ...) permettent de limiter nos facteurs d'exposition aux risques de toutes natures. Les dirigeants sont eux-mêmes très largement sensibilisés à ces questions et contrôlent régulièrement l'application de ces procédures et règles de gestion.

D'autre part, notre société a mis également en place une politique d'assurances très large et au côté de compagnies internationales de renom : les garanties et couvertures accordées sont régulièrement révisées en interne et avec ces mêmes compagnies dans le but d'une adéquation optimale de nos couvertures en fonction de notre activité et de nos besoins.

Les principales mesures de prévention ou de gestion en place au sein de notre société face aux principaux risques peuvent être résumées ci-après :

1° – Risques de change

Les principales sources d'approvisionnement d'AES Chemunex sont en euros. Certains approvisionnements sont effectués en USD : le volume annuel de ces achats est aujourd'hui couvert par le volume de facturation qu'AES Chemunex opère auprès de sa société-sœur AES Chemunex Inc (USA), en tant que distributeur des produits AES Chemunex aux USA. Concernant certains autres achats effectués en monnaie étrangère autre que USD, ceux-ci sont jugés non-significatifs et ne justifient pas la mise en œuvre d'une couverture de change appropriée.

2° – Risques technologiques

Les investissements en Recherche & Développement sont garantis par le dépôt des brevets et marques sur tout le territoire européen et dans divers pays en fonction des besoins de commercialisation (Etats-Unis, ...). Les partenariats passés avec des sociétés ou organismes de recherche extérieurs à la société sont garantis par des contrats de partenariats souvent pluriannuels.

Des demandes de brevets ont également été déposées notamment auprès de l'Office Européen de brevets et dans certains pays comme le Japon ou les Etats-Unis.

S'agissant des demandes de brevets, des actions d'opposition en contestation pourraient être engagées. Même si la société AES Chemunex est très vigilante sur le dépôt de brevets, aucune garantie n'existe que le droit de brevet prémunisse efficacement la société contre un détournement de technologie.

3° – Adaptation aux contraintes normatives

La société est certifiée ISO 9001 v2008. Les produits sont soumis aux réglementations de chaque pays, notamment pour les milieux de culture. Les normes Afnor auxquelles répondent les produits pour leur commercialisation en France, relativement bien acceptées en Europe, permettent de faciliter ou d'accélérer l'implantation de ces produits en Europe. Des investissements complémentaires en matière de validation et normalisation sont souvent nécessaires en vue d'une introduction des produits sur d'autres territoires, comme les Etats-Unis ou le Canada.

Il convient également de préciser que la compétitivité de la société AES Chemunex dépend dans une large mesure de son aptitude à perfectionner les technologies existantes. C'est pour cela que la société attache une particulière importance au département Recherche et Développement afin d'une part de perfectionner les technologies et d'autre part de lancer de nouveaux produits.

4° – Risques clients/fournisseurs

La société cherche à diversifier son risque client par le nombre important de clients en portefeuille. Ainsi, aucun client ne dépasse 5% du chiffre d'affaires total.

Concernant la politique fournisseurs, liée à l'activité de fabrication d'automates et de production de milieux de culture, la diversification des fournisseurs est constamment recherchée afin de limiter au maximum la dépendance vis-à-vis d'un ou de plusieurs fournisseurs.

5° – Risques industriels

La société est certifiée ISO 9001 v2008 et s'attache à une démarche Qualité de haut niveau. Cette démarche est appuyée constamment par la Direction Générale.

Les productions et fabrications sur le site industriel de Combours ne sont pas de nature, ni par l'utilisation des matières premières en question, ni par les procédés industriels exploités, à porter une atteinte significative à l'environnement, dans ses rejets ou en cas de sinistre majeur.

IV) PROCEDURES DE CLOTURE DES COMPTES ET D'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE DESTINEE AUX ACTIONNAIRES

Les comptes d'AES Chemunex SA, sont tenus par l'équipe comptable en place. Celle-ci est constituée de 4 comptables pour la société AES Chemunex, sous la supervision du responsable comptable groupe. Le groupe procède à un *reporting* comptable de gestion mensuel, à un arrêté comptable semestriel ainsi qu'à un arrêté comptable annuel. Ces différentes clôtures comptables (semestrielle et annuelle) sont préparées par l'équipe comptable en place, sous la supervision du directeur administratif et financier groupe et du responsable comptable groupe. Un dossier de révision est élaboré à cette occasion. La fréquence de ces opérations de clôture permet un contrôle très régulier et un suivi quasi-permanent de l'information comptable et financière.

V) POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général de la société AES Chemunex SA est investi des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et l'article 23-1 des statuts pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Au sein de la société AES CHEMUNEX, la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration (décision du Conseil d'administration du 29 septembre 2010).

Alain Le Roch
Président du conseil d'administration

3.5.2 *Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de la société AES Chemunex*

Exercice clos le 31 mars 2011

Aux Actionnaires

AES CHEMUNEX SA
Route de Dol
32 270 Combours

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AES Chemunex et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d’attester que le rapport comporte les autres informations requises par l’article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu’il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière

Les normes d’exercice professionnel requièrent la mise en œuvre destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d’élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l’objet d’une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n’avons pas d’observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d’administration, établi en application des dispositions de l’article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d’administration comporte les autres informations requises à l’article L. 225-37 du Code de commerces

Fait à Saint-Malo et Betton, le 12 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises

2&2 Audit

Yves Lainé Gwenaël Lhuissier

Jean-Christophe Robin

4. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

4.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la date du présent document, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	nb	%	nb	%
AES Laboratoire Groupe*	427 396 219	99,51%	427 396 219	99,51%
Famille Le Roch	300 001	0,07%	300 001	0,07%
Public	1 820 488	0,42%	1 820 488	0,42%
Total	429 516 708	100,00 %	429 516 708	100,00 %

** Détenue à 100% par Skiva, elle-même détenue à 100% par bioMérieux.*

4.2 DROIT DE VOTE DES ACTIONNAIRES

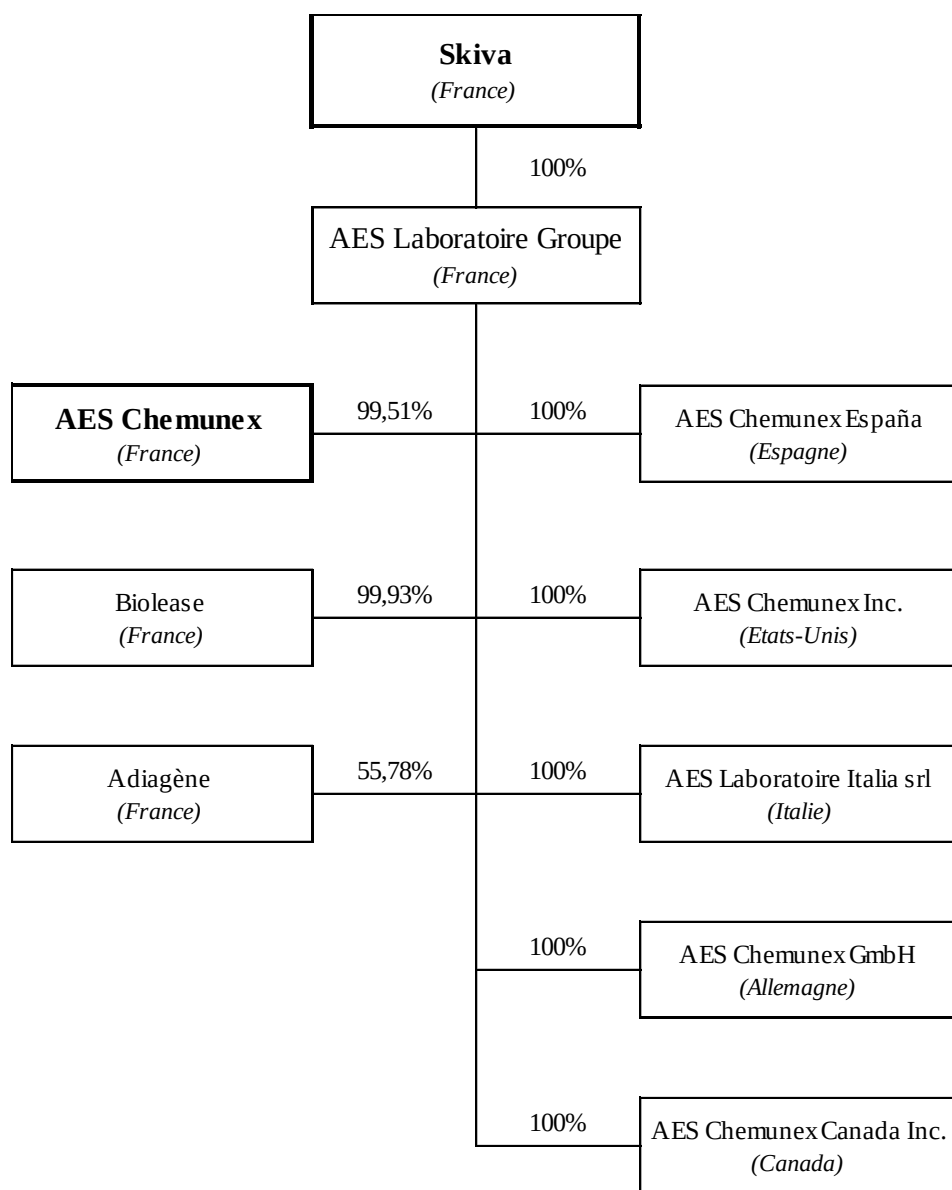
Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

4.3 PACTES D’ACTIONNAIRES, ENGAGEMENTS DE CONSERVATION ET ACTIONS DE CONCERT

Néant.

4.4 ORGANIGRAMME

L'organigramme du groupe auquel appartient la Société figure ci-dessous. La Société ne détenant aucune filiale, elle n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés.



5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 CAPITAL SOCIAL

5.1.1 Montant du capital social

A la date du présent document, le capital social est de 2 362 341 euros composé de 429 516 708 actions d'une valeur nominale de 0,055 euro chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

5.1.2 Capital potentiel

Néant.

5.1.3 Capital social autorisé non émis

Néant.

5.1.4 Programme de rachat d'actions

Néant.

5.2 STATUTS

5.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la recherche scientifique, théorique et appliquée, notamment dans le domaine des biotechnologies ;
- la fabrication et la commercialisation de tous produits biologiques ou autres ;
- toutes consultations techniques et l'enseignement sous toutes ses formes.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher aux objets sus-indiqués par voie de création de sociétés nouvelles, apport, fusion ou autrement.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

5.2.2 Administration de la Société (article 16 des statuts)

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 18 membres.

Les administrateurs sont nommés au cours de la vie sociale par l'assemblée générale ordinaire.

Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat, il cesse d'être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

5.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (articles 13.1 des statuts)

Chaque action donne droit dans le partage des bénéfices et dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles. Notamment, il sera fait masse, entre toutes les actions, de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions reçoivent la même somme nette.

5.2.4 Forme des valeurs mobilières émises par la Société (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées peuvent revêtir soit la forme nominative, soit la forme au porteur, au choix de leur titulaire. Toutefois, seules les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme au porteur.

Quelle que soit leur forme, les actions sont inscrites en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

5.2.5 Assemblées générales (articles 28 à 35 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

5.2.5.1 Convocation et lieu de réunion des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

5.2.5.2 Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

5.2.5.3 Accès aux assemblées – pouvoirs

Tout actionnaire, ou, dans le cas d'un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, l'intermédiaire inscrit pour son compte, peut participer, personnellement, ou par mandataire, ou par correspondance aux assemblées.

Tout titulaire d'actions non privées du droit de vote peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Pour pouvoir participer aux assemblées générales, un actionnaire doit posséder ou représenter une action au moins pourvu qu'elle ait été libérée des versements exigibles.

Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société avant la réunion de l'assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

5.2.5.4 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

5.2.5.5 Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

5.2.6 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

Néant.

5.2.7 Identification des porteurs de valeurs mobilières (article 10 des statuts)

La Société peut, conformément à la loi, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, communication des informations liées à l'identité de ses actionnaires prévues à l'article L. 228-2 du Code de Commerce, et ce, dans les conditions prévues à ce même article.

5.2.8 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

5.2.9 *Stipulations particulières régissant les modifications du capital social*

Le capital social et les droits attachés aux actions qui le composent peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la loi, les statuts de la Société ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

5.2.10 *Exercice social (article 5 des statuts)*

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année civile suivante.

6. EVENEMENTS RECENTS

6.1 REALISATION DE L'ACQUISITION DU GROUPE AES CHEMUNEX ET DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION SUR AES CHEMUNEX

Le 22 juillet 2011, bioMérieux a acquis la totalité du capital et des droits de vote de la société Skiva (441 886 728 R.C.S. Paris), société holding du groupe AES Chemunex. En conséquence de cette acquisition, bioMérieux détient désormais indirectement 99,51 % du capital et des droits de vote de la société AES Chemunex dont les actions sont négociées sur le marché NYSE Euronext à Paris (compartiment B, Code ISIN : FR 0010158642).

Cette acquisition fait suite à l'accord conclu le 19 mai 2011 entre bioMérieux et l'ensemble des anciens actionnaires de la société Skiva au terme duquel bioMérieux a acquis la totalité du capital et des droits de vote de la société Skiva au prix fixe de 183 millions d'euros (cf. communiqué de presse de bioMérieux en date du 19 mai 2011).

Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), bioMérieux a déposé ce jour auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'acquisition (l'« **Offre** ») sur la totalité des actions AES Chemunex qu'elle ne détient pas, à savoir 2 120 489 actions AES Chemunex représentant environ 0,49 % du capital et des droits de vote, au prix de 0,55 euro par action.

bioMérieux précise qu'à l'issue de l'Offre et dans la mesure où elle détient d'ores et déjà plus de 95 % du capital et des droits de vote de la société AES Chemunex, elle mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire lui permettant d'acquérir la totalité du capital et des droits de vote de la société AES Chemunex.

Cette acquisition et la prise de contrôle en résultant ont fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, d'une déclaration auprès de l'AMF du franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, un tiers, 50 %, deux tiers, 90 % et 95 % du capital et des droits de vote ainsi que d'une déclaration d'intention. Ces déclarations feront prochainement l'objet d'une publication par l'AMF.

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de bioMérieux (www.biomerieux.com); il peut également être obtenu sans frais auprès de Bryan, Garnier & Co (26 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris).

L'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de bioMérieux seront mises à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, selon les mêmes modalités.

6.2 CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2011-2012

Cumul	30-juin-10	30-juin-11	Ecart en %
milieux de culture traditionnels	5,863	5,893	0,5%
Automates traditionnels	1,085	1,366	25,8%
Réactifs et consommables Chemunex	1,854	2,237	20,7%
Automates Chemunex	1,377	1,329	-3,5%
PCR	0,748	0,754	0,8%
Négoce	3,378	2,945	-12,8%
ESB	0,443	0,505	14,1%
Logiciels	0,387	0,491	26,9%
Après-vente et services	1,157	1,277	10,4%
Produits divers	0,296	0,260	-1210,0%
TOTAL	16,587	17,057	2,8%

Au cours du 1^{er} trimestre 2011/12, les ventes d'automates traditionnels affichent une forte croissance de +25,8% notamment sur le segment Export. Les ventes de réactifs et consommables Chemunex, reflet de l'effet positif des installations de machines sur l'exercice précédent, progressent de +20,7%. La gamme logiciels EviSense, qui bénéficie d'un effet de gamme complète dès l'exercice précédent, poursuit sa pénétration du marché avec une croissance de +26,9%. Les ventes de services sont en hausse de +10,4% en corrélation avec la progression des ventes d'automates.

Les ventes d'automates Chemunex perdent 3,5% (quasi-stabilité en valeur) en raison d'un effet de base défavorable (forte reprise des ventes d'automates sur le 1^{er} trimestre et 2^{ème} trimestre de l'année précédente après deux exercices annuels affectés par la crise économique en matière d'investissement). Le négoce subit la perte d'une carte de distribution sur l'exercice en-cours et un effet de base défavorable (forte ventes d'une carte de distribution en début d'exercice précédent).

Les milieux de culture traditionnels affichent une légère hausse de +0,5% (les ventes mensuelles de Juin 2011 ont été quelque peu perturbées par la mise en production avec succès d'une nouvelle plateforme informatique en matière logistique).

Evénements importants survenus au cours du 1^{er} trimestre 2011/12 :

Le Groupe auquel appartient la société AES Chemunex a fait l'objet d'un processus de cession visant à la cession de 100% des titres de la société holding Skiva (tête de groupe). Cette cession au bénéfice de la société bioMérieux a fait l'objet d'un compromis de cession de titres signé le 19 mai 2011 suivie d'un transfert définitif des titres le 22 Juillet 2011.

La société AES Chemunex a mis en production, courant Juin 2011, une nouvelle plateforme informatique en matière logistique (WMS), très prometteuse en matière de gains de productivité.

Description de la situation financière et des résultats au cours du 1^{er} trimestre 2011/12 :

Compte-tenu d'un niveau de marge brute légèrement supérieur à celui constaté sur la même période de l'exercice précédent et d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles, il y a tout lieu de penser que la société livrera au 1^{er} trimestre 2011/12 et au second, si son courant d'affaires se maintient de manière satisfaisante, un niveau de rentabilité conforme à celui enregistré sur l'exercice précédent.

7. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE CE DOCUMENT

J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 7 septembre 2011 et qui sera diffusé le 8 septembre 2011, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par bioMérieux et visant les actions de la société AES Chemunex.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Combourg, le 7 septembre 2011

M. Alain Le Roch
Président directeur général